

*le ministre n'annonce rien de nouveau à ce stade.*



Devant le comité technique spécial des préfectures, réuni le 14 décembre 2015, M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, et M. Denis Robin, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, n'ont fait qu'un point de l'avancement de l'élaboration du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG). Pour le contenu et les effets du plan, il faudra revenir.

Le secrétaire général a répondu à notre revendication et présente le repyramidage des corps envisagé dans le cadre de ce plan, qui sera étalé sur 5 ans et devrait être :

➔ **23 % pour la catégorie A, 35 % pour la catégorie B et 42 % pour la catégorie C (contre respectivement 16 %, 19 % et 55 % à l'heure actuelle) .**

Cette annonce, qui ne peut nous satisfaire, appelle des précisions quant à sa mise en œuvre. Elle doit être relativisée au regard des effectifs qui lui servent de base, très sensiblement réduits après des années de diminution des plafonds d'emploi, compte-tenu du nombre des préfectures et également du fait que les recrutements devront être ouverts à l'extérieur des préfectures, notamment pour la catégorie A désormais intégrée au CIGEM.

### **Les questions que pose Force Ouvrière sont restées sans réponse :**

- ⇒ combien d'agents de catégories A, B, C seront répartis sur les missions que l'on va garder en préfecture ? Y aura-t'il renfort de l'accueil des étrangers ?
- ⇒ quel sera l'avenir des agents de catégorie C, les plus touchés par le PPNG ?
- ⇒ combien y aura-t-il de plate-formes de production de titres, où et avec combien d'agents ?
- ⇒ quelles sont les garanties que les missions de lutte contre la fraude documentaire et de contrôle de légalité des collectivités territoriales seront dotées d'effectifs suffisants pour que ces missions puissent être assurées convenablement ? Les effectifs appelés à être redéployés sur la mission de contrôle de légalité compenseront-ils les saignées qu'ont subies les préfectures à ce titre depuis la RGPP ?



La seule réponse obtenue est que le ministère de l'Intérieur envisage une coproduction (sic) avec les organisations syndicales de la nouvelle directive nationale d'orientation (DNO) pour les préfectures. Il y aura à nouveau des réunions de groupes de travail en début 2016 sur les nouveaux métiers des préfectures, les nouveaux organigrammes des préfectures, l'avenir des sous-préfectures, les ressources humaines.

Tout cela alors que l'on nous annonce par ailleurs que la nouvelle DNO doit paraître fin février 2016 ! Cela signifie-t-il que la DNO est déjà en grande partie écrite ?

Les sous-préfectures font l'objet d'une attention toute particulière du ministre. Il lui paraît nécessaire d'en fermer certaines où les effectifs sont devenus résiduels au point « qu'elles ne répondent plus qu'aux préoccupations de standing des notables locaux et où les agents s'ennuient (re-sic) », d'en transformer d'autres, et d'en ouvrir de nouvelles. A ses yeux le réseau des sous-préfectures doit obéir à une certaine modularité et s'adapter aux impératifs locaux, ce qui implique qu'il pourra y avoir des missions différentes d'une sous-préfecture à l'autre.

***Force Ouvrière n'accompagne pas le ministère de l'Intérieur dans la définition du PPNG, mais reste vigilante sur le sort fait aux agents et sur le maintien des préfectures et des sous-préfectures avec des missions de service public effectives. C'est dans cet esprit que nous participerons aux groupes de travail comme nous l'avons toujours fait. A suivre...***

**FO**  
**Préfectures**



**UNE EQUIPE POUR DEFENDRE VOS INTERETS**